

Règlements du concours « Gagnez votre Inter Clôtures! »

Les 13 membres Inter Clôtures du Québec s'unissent pour vous offrir la chance de gagner votre achat!

En remplissant le court formulaire comprenant vos coordonnées complètes ainsi que quelques questions de satisfaction par rapport à votre achat chez Inter Clôtures, vous êtes automatiquement inscrit au concours.

Conditions de participation :

- Avoir fait l'achat d'une clôture chez l'un des membres Inter Clôtures entre le 01 mai et le 31 août 2024 à minuit (voir la [liste des membres](#));
- Avoir rempli conformément le formulaire de participation au www.interclotures.com/concours ;
- Avoir inscrit un numéro de facture valide sur le formulaire
- Être résident du Québec.

Méthode d'attribution du prix :

Le ou la gagnante sera tiré au hasard le 02 septembre 2024 aux bureaux de Gestion Inter Clôtures parmi tous les formulaires reçus durant la période du concours. Le gagnant sera contacté par téléphone et par courriel. Le gagnant aura un an (365 jours) suivant la date du premier contact pour réclamer son prix. Seule la personne gagnante sera contactée.

Description du prix :

Un remboursement de la facture d'achat (selon le numéro de facture inscrit sur le formulaire) jusqu'à occurrence de 10 000\$ sera remis sous forme de chèque.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.